

Personne Morale

**Dissolution avec liquidation et clôture de liquidation
Dissolution sans liquidation et transmission universelle
du patrimoine à l'associé unique**

Pièces justificatives à fournir pour constituer le dossier de demande de formalité

Votre dossier pourra être traité par le CFE jusqu'à 30 jours avant la date de l'évènement

Présenter deux assemblées distinctes et deux publications légales à des dates différentes pour la dissolution et la clôture de liquidation

A compter du 1er janvier 2013, la date d'effet de la dissolution admise est celle du jour de l'assemblée générale ou une date postérieure. La décision de dissoudre ne peut pas être assortie d'un effet rétroactif.

Dissolution avec liquidation - 1^{ère} étape

Nombre
d'exemplaires

> Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ayant décidé la dissolution et nommé le liquidateur, signé en original ou copie certifiée conforme par le représentant légal. (Le procès-verbal réalisé avant le 31/12/2019 doit être enregistré en original par les services fiscaux)	☐ 1
> Exempleaire du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution ATTENTION : pour les SNC et les sociétés en commandite simple, seul un exempleaire du journal est accepté. L'attestation de parution n'est pas admise.	☐ 1
POUR LE LIQUIDATEUR, sauf s'il s'agit du représentant légal de la société dissoute	
> Copie recto-verso lisible de la carte d'identité ou copie du passeport en cours de validité	☐ 1
> Déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale comportant la filiation signée en original de moins de 3 mois	☐ 1

Clôture de liquidation - 2^{ème} étape

> Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, ayant décidé la clôture de liquidation, signé en original ou copie certifiée conforme par le représentant légal → Si constatation d'un boni de liquidation (c'est-à-dire si solde positif de liquidation après remboursement des apports), fournir ces documents enregistrés en original. → Les PV pour une SARL à associé unique (EURL) ou pour une SASU (associé unique personne physique) ne sont pas soumis à enregistrement auprès de la recette des impôts en cas de boni.	☐ 1
> Exempleaire des comptes définitifs établi par le liquidateur, datés et signés	☐ 1
> Exempleaire du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution ATTENTION : pour les SNC et les sociétés en commandite simple, seul un exempleaire du journal est accepté. L'attestation de parution n'est pas admise.	☐ 1
EN CAS D'ACTIVITE REGLEMENTEE	
Si activité non sédentaire : restitution de la carte de commerçant ambulant	
Si activité immobilière : restitution de la carte d'agent immobilier	

Dissolution sans liquidation (TUP) - 1^{ère} étape

Transmission universelle du patrimoine à l'associé unique personne morale

- SARL à associé unique
- SASU - société par action simplifiée à associé unique

> Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ayant décidé de la transmission universelle du patrimoine à l'associé, signé en original ou copie certifiée conforme par le représentant légal.	☐ 1
> Exempleaire du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution	☐ 1

Disparition de la personne morale (TUP) - 2^{ème} étape

Radiation à l'issue du délai d'opposition

> Pas de pièces justificatives à fournir

EN CAS D'ACTIVITE REGLEMENTEE

Si activité non sédentaire : restitution de la carte de commerçant ambulant

Si activité immobilière : restitution de la carte d'agent immobilier

> **Pouvoir** dans le cas où le formulaire est signé par une personne différente du dirigeant

Coût de la formalité

Pour la CCI Alsace Eurométropole

Vous devez joindre soit un chèque libellé à l'ordre de la CCIAE, soit sur place paiement par CB, chèque ou espèces

> Accompagnement CCI Formalités	120 € TTC
MODIFICATION	
> Accompagnement CCI Formalités	84 € TTC RADIATION

Frais en sus pour le Registre de Commerce et des Sociétés

Dissolution avec liquidation et dissolution sans liquidation

> Frais d'inscription au RCS	192,01 €
Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence	76,01 €

Clôture de liquidation

> Frais d'inscription au RCS	13,93 €
------------------------------	---------

Disparition de la personne morale (TUP)

> Frais d'inscription au RCS	Gratuit
------------------------------	---------

CCI FORMALITES - CCI ALSACE EUROMETROPOLE - JANVIER 2023

Pour toutes vos questions, contactez CCI Info Services



03 90 20 67 68



www.alsace-eurometropole.cci.fr/contact



8 rue du 17 novembre – BP1088
68051 Mulhouse Cedex

10 place Gutenberg – CS70012
67081 Strasbourg Cedex
www.alsace-eurometropole.cci.fr

1 place de la gare – CS40007
68001 Colmar Cedex